

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2025/03

Objet
Approbation pacte financier et fiscal 2024-2027

En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 14
Exprimés
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 031-213105331-20250128-202503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/01/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, RENAUD Sandrine, PENNEROUX Béatrice
MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

Procurations :

M. BONNET Benoit à M. GUILLEMET Olivier
Mme LAHANA Agnès à Mme GARY Isabelle
Mme NADEAU MASSON Tiphaine à M. MALAVAL Claude

Absents :

M. MARSAC Alain
Mme MASSIA Kristel
M. MERCI Bernard
Mme ZIOUANI Mahjouba

Secrétaire de séance : M. PEYRIERES David

Pour rappel, par délibération du 26 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé le montant de l'attribution à reverser au muretain agglo au titre de la révision libre découlant du pacte financier et fiscal

En complément, le conseil municipal doit acter via une délibération spécifique son approbation du pacte financier et fiscal 2024/2027

La traduction financière de ce pacte est la suivante :

Composantes	€
100% de la dynamique en 2024 sur services à la personne	- 5 260 €
50% rattrapage en 2024 sur services à la personne	- 5 513 €
Total général - Impact AC	- 10 773 €
DSC 2024	15 598 €
FPIC 2024	29 523 €
Total FPIC et DSC	45 121 €
TOTAL PFF impact 2024 =	34 348 €

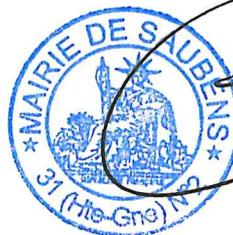
Également, l'approbation de ce pacte permettra le rattrapage des sommes dues au titre du pacte précédent :

- Versement à la commune de la somme prévue par le 1^{er} PFF pour les années 2023 et 2024 : le bilan voirie définitif 2024 de la commune sera ajusté en recettes des 2 x 2 896€ au titre de l'application du 1^{er} pacte pour 2023 et 2024.
- L'AC provisoire 2025 de la commune, qui sera votée en février 2025, tiendra compte de cette somme de 2 896 € (intégrée de manière pérenne à l'AC de la commune à partir de cette date).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le pacte financier et fiscal 2024-2027 du Muretain Agglo

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 4 février 2025



Le Maire,

J. M BERGIA